

# VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### **ARRETE MUNICIPAL n° 479/2016 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT TEMPORAIRE RUE FRANCOIS COGNE**

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8,

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement rue François Cogné pour permettre des travaux sur l'éclairage public et à la demande présentée par la S.L.R. LARREN Z.I. du Combal - 12300 DECAZEVILLE en date du 15 septembre 2016,

## ARRETE

**ARTICLE 1°** - La S.L.R. LARREN est autorisée à occuper temporairement le domaine public pour des travaux sur le réseau d'éclairage public à Decazeville à ce titre la circulation de tout véhicule sera interdite rue François Cogné.

**ARTICLE 2°** - Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 3°** - Les restrictions de circulation et de stationnement seront mises en œuvre le mercredi 21 septembre 2016.

**ARTICLE 4°** - La signalisation routière réglementaire sera mise en place par la S.L.R. LARREN.

**ARTICLE 5°** - Les Services Techniques Municipaux,  
Le Commandant de Police Nationale,  
La Police Municipale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 15 septembre 2016  
Le Maire,  
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

